

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 4 juin 2025 à 20h30

Présents : Mme BOYER Martine, COINEAU Françoise, BROCHON Sylviane, RANOUILLE Nadine

Mrs. FRANÇOIS Philippe, LAVILONNIERE Alain, PIGEASSOU Philippe, GAYOUT Rémi, KINTING Fabrice

Absent : Mr JIMENEZ Alexandre

Absent excusé : Mr LEFEBVRE Jean-Claude

Pouvoir : Mr LEFEBVRE Jean-Claude donne pouvoir à Mme RANOUILLE Nadine

Secrétaire de séance : Mme COINEAU Françoise

1. Approbation du compte rendu de la séance du 11 avril 2025 :

Mr PIGEASSOU Philippe a demandé la modification du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 avril, relatif au point 4 concernant la réalisation du projet d'une passerelle au « trou du papetier »

Concernant cette modification, demandé par Mr PIGEASSOU, Mr le maire précise les raisons pour laquelle cette passerelle doit être sécurisée pour les piétons et éviter aussi la circulation des engins motorisés qui passent dans la rivière, afin de préserver la faune et la flore, dans le cadre de la préservation de la zone Natura 2000.

Il ajoute que la demande de subvention dans le cadre du fonds verts a été fondé sur ces critères.

Concernant l'interdiction de la circulation des engins motorisés demandés par Mr PIGEASSOU, Mme BROCHON et Mme BOYER, Mr le maire ne souhaite pas prendre un arrêté dans ce sens

Après lecture, le compte rendu de la séance du 11 avril 2025 est approuvé.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2. Travaux de l'éclairage public :

Aujourd'hui, les travaux d'éclairages publics s'avèrent nécessaires concernant la suppression et le renouvellement des foyers vétustes. L'ensemble de l'opération est estimé à 3 249.59 € TTC.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne. (SDE)

S'agissant des travaux d'éclairage public concernant l'aménagement, le renouvellement et les travaux EP seuls et le matériel obsolète, en application du règlement d'intervention adopté le 29 janvier 2025, la participation de la commune s'élève à 65% de la dépense HT, soit un montant estimé à **1 760.19€ HT**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le dossier qui lui est présenté.

Pour : 10

Contre : 0

abstention :0

3. Travaux de rénovation dans le local de la boulangerie :

Mr Rémi GAYOUT, troisième adjoint, fait part au conseil municipal de l'intérêt d'effectuer quelques rénovations dans la boulangerie et de créer une petite pièce supplémentaire (salle de repos) à l'étage afin de mieux accueillir un futur boulanger.

Il présente les différents devis qu'il a reçus concernant ces travaux :

- Entreprise Lacotte : plomberie et électricité pour un montant de 3 760 €HT.
- Entreprise AMDL: remplacement du vitrage du magasin pour un montant de 6 165€HT
- Sarl Marchat : remplacement du vitrage du magasin pour un montant de 3 415€HT
- Entreprise Nantieras : pose d'un vélux pour un montant de 1 626€HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir les entreprises Lacotte, Marchat et Nantiéras pour effectuer les différents travaux dans la boulangerie.

Pour : 10

Contre :0

Abstention :0

Mr PIGEASSOU Philippe et Mme BROCHON Sylviane demandent à Mr le maire où en sont les démarches pour la réouverture de la boulangerie.

Compte tenu de l'état d'avancement des démarches prises par des potentiels candidats, le maire précise qu'il ne souhaite pas donner de plus amples renseignements à ce jour.

Cependant il confirme que deux candidats sont intéressés pour la reprise de la boulangerie avec un aménagement d'une pièce de repos d'où la nécessité de réaliser des travaux en ce sens et la présentation des devis lors de ce conseil.

4. Echange de parcelle au lieu-dit « la jourde » :

Mr le maire rappelle, en application de la loi 3DS, le conseil municipal a décidé à la majorité des voix, à la séance du 3 avril 2025, d'approuver le principe d'un échange de parcelle au lieu-dit « la jourde ».

L'information au public a été réalisée pendant une durée d'un mois du 7 avril au 9 mai 2025 inclus, sans recueillir d'observation dans le registre mis à disposition du public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise l'échange de la parcelle A1132 appartenant à la commune contre deux parcelles A 1129 et A 1131 appartenant à Mr Jacques Boyer et l'échange des parcelles A 1133 ; A 1125 ; A 1123 appartenant à la commune contre les parcelles A1120 et A1116 appartenant à Mr Jean-Louis Baruche.

Pour : 10

Contre :0

Abstention : 0

5. Demande d'attribution d'une subvention pour le comice agricole du « Pays Thibérien » :

Mr le maire informe que le président du comice du Pays Thibérien a sollicité une participation financière de 150€ pour leur permettre le bon déroulement de leur manifestation au mois de septembre, qui se déroulera à Nanthiat.

Après discussion à l'unanimité les membres du conseil municipal, décide de ne pas attribuer une subvention.

Pour : 0

contre : 7 (Mrs PIGEASSOU, KINTING, GAYOUT, LAVILLONNIERE, FRANÇOIS, Mmes BROCHON, BOYER)

abstention : 3 (Mmes COINEAU, RANOUILLE, Mr LEFEBVRE)

6. Proposition de don à l'association « la charrette bleue » :

La commune dispose de mobiliers « vitrines, étagère » dont elle n'a plus l'usage et actuellement stocké dans un local communal. Mr le maire souhaite de donner ce mobilier à une association sur la commune nommée « la charrette bleue »

Après discussion, le conseil municipal décide de céder ce mobilier à titre gratuit à l'association « la charrette bleue ».

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

7. Proposition d'acquisition d'une parcelle de bois :

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de se porter acquéreur de la parcelle de terrain cadastrée A 465, d'une superficie de 10 770 m², appartenant à Monsieur André BARRUCHE.

Le prix de la vente est fixé à 1500 euros, tous les frais de vente étant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'acquisition de cette parcelle cadastrée A 465 de Mr Barruche André.

il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux nommés ci-dessus.

Pour : 10

Contre :0

Abstention :0

Questions diverses :

Mr le Maire informe le conseil municipal sur la compétence de la DFCI (défense des forêts contre l'incendie). La DFCI est chargée de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt à l'intérieur des massifs forestiers afin d'en assurer la protection des voies de passage qui ont pour objet de permettre la circulation des véhicules et du personnel.

La communauté de communes propose que les communes adhèrent à ce syndicat pour les accompagner dans les démarches de prévention et de protection sachant que l'état accompagne ces investissements à hauteur de 80%.

La commune de Miallet nous sollicite pour participer financièrement à la réouverture d'un chemin rural mitoyen situé à « la gratte ».

Après discussion, la commune de Firbeix propose de participer à 1/3 du montant des travaux. En attente des devis, Mr le maire propose que ce sujet soit remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

La secrétaire de séance : Mme COINEAU Françoise